

LE PETIT LIVRE DES SWISS GAAP RPC · CHAPITRE 5.5 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

RPC 30 · Mise en équivalence et intégration proportionnelle

Swiss GAAP RPC 30 (sociétés associées et coentreprises) Toutes les participations ne sont pas des filiales. Une société où l'on a une influence notable se met en équivalence ; une coentreprise partagée à égalité peut s'intégrer à proportion. Deux méthodes, deux logiques.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- **Mise en équivalence** : une seule ligne au bilan, qui suit la part du groupe dans les capitaux propres de la société.
- Elle monte avec la part du résultat, baisse avec les dividendes reçus et l'amortissement éventuel du goodwill.
- **Intégration proportionnelle** : on reprend chaque poste de la coentreprise à hauteur de la part détenue (par exemple 50 %).
- Le CO, dans les comptes de la mère, garde la participation au coût d'acquisition (au plus).

20 à 50 % mise en équivalence	**+ résultat** part du groupe	**− dividendes** reçus	**50 %** proportionnelle, poste par poste

2 La base légale, article par article

- Sociétés associées (influence notable, en général 20 à 50 % des voix) : mise en équivalence.
- Valeur initiale : part des capitaux propres réévalués ; l'écart avec le prix est le goodwill, compensé ou activé et amorti comme pour les filiales.
- Chaque année : + part du résultat, − dividendes reçus, ± autres variations des capitaux propres ; la part du résultat est présentée comme « résultat des sociétés associées ».
- Coentreprises (contrôle conjoint) : intégration proportionnelle ou mise en équivalence.
- Opérations avec la coentreprise ou la société associée : bénéfices intermédiaires éliminés à hauteur de la part du groupe.

3 Les règles, cas par cas

Sujet	Code des obligations	Swiss GAAP RPC
Participation de 20 à 50 %	Au coût d'acquisition au plus, moins les corrections (art. 960a)	Mise en équivalence dans les comptes du groupe
Résultat de la participation	Seulement les dividendes reçus	La part du résultat de l'année
Coentreprise	Au coût	Proportionnelle ou équivalence

4 La méthode, dans l'ordre

1. Calculer la part des capitaux propres réévalués et le goodwill.
2. Ajouter la part du résultat, retirer les dividendes.
3. Amortir le goodwill s'il est activé.
4. Coentreprise : choisir proportionnelle ou équivalence.

> **« En équivalence, une seule ligne qui respire avec la société ; en proportionnelle, une tranche de chaque poste. »**

6 Les pièges

Le dividende reçu d'une société mise en équivalence n'est pas un produit du groupe : il **diminue** la valeur de la participation, puisque la part du résultat a déjà été comptée.

7 Le cas type du chapitre

Groupe Saule : une associée et une coentreprise. Le 1er janvier, le groupe Saule achète 25 % d'Osier SA pour 300 ; capitaux propres réévalués d'Osier : 1 000. Cette année, Osier gagne 120 et verse 40 de dividendes. Saule détient aussi 50 % de Rotin SA avec un autre associé : chiffre d'affaires 800, charges 600.

a. Goodwill à l'achat ?
b. Valeur de mise en équivalence fin d'année si le goodwill est compensé avec les capitaux propres ?
c. Et s'il est activé et amorti sur 5 ans ?
d. Que reprend le groupe de Rotin SA en intégration proportionnelle ?

Corrigé en fin de fiche.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? En mise en équivalence, la participation suit la part des capitaux propres de la société.

2. Vrai ou faux ? Le dividende reçu d'une société associée augmente le résultat du groupe.

3. Vrai ou faux ? En intégration proportionnelle, on reprend 100 % des postes de la coentreprise.

4. Vrai ou faux ? Au CO, la mère garde la participation au coût d'acquisition au plus.

5. Cas express : 25 % achetés 300, capitaux propres 1 000, résultat 120, dividende 40, goodwill compensé. Valeur fin d'année ?

6. Cas d'examen, « La mise en équivalence sur trois ans » : Le groupe achète 25 % de Nu SA le 1er janvier de l'année 1 pour 900 ; capitaux propres réévalués de Nu : 3 200. Goodwill compensé avec les fonds propres. Résultats de Nu : 400, 200 et −120 ; dividendes versés : 160 en année 2.

7. Cas d'examen, « La mise en équivalence selon la RPC 30 révisée : incorporel identifié, augmentation de capital, écritures » : Le 1er janvier de l'année 1, le groupe achète 35 % d'Érable SA pour 560 ; capitaux propres réévalués 1 200. Érable possède une clientèle non inscrite, estimée à 200, durée 5 ans. Goodwill compensé. Résultats d'Érable : 100, −40, 120 ; dividendes : 20, 0, 40. Fin de l'année 3, Érable augmente son capital de 150 (agio compris) ; le groupe souscrit sa part. Variante : goodwill activé sur 7 ans, sans identifier la clientèle.

8. Résolvez le cas type de la section 7, « Groupe Saule : une associée et une coentreprise », questions a à d.

9. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Vrai : Une seule ligne au bilan.

2. Faux : Il diminue la valeur de la participation.

3. Faux : À hauteur de la part détenue.

4. Vrai : Art. 960a.

5. 270. 250 + 30 − 10.

6.

Étape	Calcul	Valeur
Valeur d'entrée	25 % × 3 200	800 (goodwill de 100 compensé)
Fin de l'année 1	800 + 25 % × 400	900
Fin de l'année 2	900 + 50 − 40	910
Fin de l'année 3	910 + 25 % × (−120)	880

La part du résultat apparaît au compte de résultat consolidé sur une ligne à part, « résultat des sociétés associées » ; les dividendes reçus ne sont pas un produit pour le groupe.

7.

Étape	Calcul (part du résultat − dividende − amortissement de la clientèle 70 ÷ 5 = 14)	Valeur
Part des capitaux propres	35 % × 1 200	420
Part de la clientèle	35 % × 200	70
Goodwill compensé	560 − 420 − 70	70
Valeur d'entrée	420 + 70	490
Fin année 1	490 + 35 − 7 − 14	504
Fin année 2	504 − 14 − 0 − 14	476
Fin année 3	476 + 42 − 14 − 14 + 52.50	542.50

Valeur au CO chez la mère : 560 + 52.50 = **612.50** au plus.

Débit	Crédit	Montant
Réserves de bénéfice	Participation (écarts jusqu'à fin année 2 : 476 − 560)	84
Participation	Produit des sociétés associées	14

Écart de l'année 3 : part du résultat après amortissement 42 − 14 = 28, moins le dividende de 14 déjà en produit chez la mère = **14**. Contrôle : 612.50 − 84 + 14 = 542.50. L'écart cumulé de −84 comprend le goodwill compensé de 70.

Variante, goodwill activé : goodwill 560 − 420 = 140, amorti 140 ÷ 7 = 20 par an, inclus dans la participation. Résultat des sociétés associées de l'année 3 : 42 − 20 = **22**.

8.

1. 300 − 25 % × 1 000 = **50**.

2. 250 + 30 (25 % de 120) − 10 (25 % de 40) = **270** ; résultat des sociétés associées : 30.

3. 300 + 30 − 10 − 10 (amortissement 50 ÷ 5) = **310** ; résultat des sociétés associées : 20.

4. 50 % de chaque poste : chiffre d'affaires **400**, charges **300**, résultat 100, et 50 % de ses actifs et dettes.

9. 1) Calculer la part des capitaux propres réévalués et le goodwill. ; 2) Ajouter la part du résultat, retirer les dividendes. ; 3) Amortir le goodwill s'il est activé. ; 4) Coentreprise : choisir proportionnelle ou équivalence. Base : Swiss GAAP RPC 30 ; CO art. 960a.